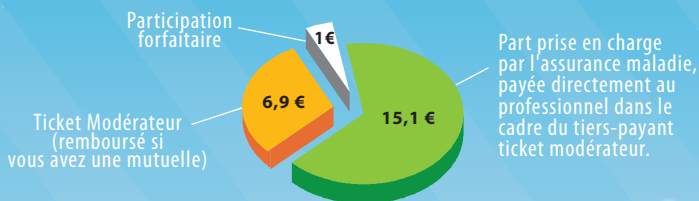


Qu'est ce que le tiers-payant ?

C'est la possibilité de ne pas avancer les frais pris en charge par la sécurité sociale (consultations, médicaments...).

EXEMPLE : Remboursement d'une consultation à 23 € chez le généraliste



Pourquoi un tiers-payant « jeunes » ?

De nombreux jeunes déclarent ne pas se rendre chez leur médecin ou dentiste alors qu'ils en ont besoin. L'avance des frais peut être le frein principal. Nous proposons de tester un dispositif de tiers payant.

Comment ça marche ?

Près de 3300 jeunes pourront participer :

Vous **remplirez un questionnaire** en début de programme et au bout d'un an.

Les données du parcours de soin seront recueillies avec votre accord (déclaration CNIL) et resteront confidentielles.

La moitié des jeunes volontaires bénéficiera de la carte tiers-payant ; l'autre moitié constituera le groupe témoin (jeunes qui participent à PEPS sans avoir la carte tiers-payant).

La participation à l'action n'implique donc que peu d'investissement personnel et ne demande que très peu de temps.

A quoi ça sert ?

En participant à cette étude, vous adoptez une **démarche responsable**, citoyenne et solidaire. Cette étude fait partie d'un **dispositif national** d'expérimentation mené par le Ministère de la Jeunesse et des Solidarités Actives. Les enjeux sont importants car ils concernent tous les jeunes et notamment ceux rencontrant le plus de difficultés économiques. Si l'on peut prouver qu'un tiers-payant facilite l'accès aux soins et, ainsi, améliore la santé des jeunes, nous pouvons espérer généraliser cette mesure sur toute la France.

